

*Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris*

Monsieur Le Président,

Il est des sujets sensibles, pour ne pas dire conflictuels. La santé, et tout particulièrement la santé bucco-dentaire, en est un. Le handicap en est un autre. Que dire alors de la santé bucco-dentaire de la personne en situation de handicap ?

La santé bucco-dentaire est une composante essentielle de la santé générale de toute personne. Son altération a pour conséquence des répercussions physiques, psychiques, sociales et économiques. Considérant les personnes en situation de handicap, certains professionnels de la médecine dentaire se sont organisés en partenariat avec les patients, leurs représentants et les différents professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux essentiels à la bonne prise en charge de ceux ci. Ils ont été soutenus en cela par différentes structures que j'appellerais « administratives » comme les ARS qui leur apportent un soutien essentiellement financier qui reste cependant variable selon les régions et les implications d'un tel ou d'une telle.

Certains points nécessaires à l'amélioration de cette prise en charge sont connus, reconnus et validés. Je pense ici à la formation des différents professionnels et également des usagers eux mêmes, mais aussi à la rémunération des actes qui réclament une formation appropriée ainsi qu'une durée plus longue des séances (*La durée moyenne des séances est de 25 mn pour une consultation, 45 mn pour une séance de soins* - source : Bilan d'activité RHAPSOD'IF 2011 téléchargeable sur www.rhapsodif.com).

Les ARS pallient aujourd'hui pour certaines, selon leurs capacités respectives et leur implication, à l'absence d'une nomenclature adaptée mais la codification des actes ne relève pas de leurs prérogatives et ce financement « alternatif » n'aura qu'un temps !

Enfin, et malgré ses efforts : « *Pour l'anesthésie générale, un réseau ne peut se substituer aux pouvoirs publics et aux solutions de prises en charge en blocs opératoires clairement insuffisantes en Ile de France* » (pour la prise en charge des soins des personnes en situation de handicap - source : Bilan d'activité RHAPSOD'IF 2011).

Bien évidemment le contexte économique ne se prête guère à des dépenses « supplémentaires » mais lorsque l'on sait les répercussions financières directes : coût de pathologies plus lourdes et plus complexes du fait du retard ou de l'absence de prise en charge, pathologies infectieuses induites, etc. (82% des jeunes 0-20 ans fréquentant un établissement médico-social présentaient au moins un soin dentaire urgent non traité – source : enquête pnir 2004 CNAM) ; ou indirectes : troubles du comportement avec retentissement sur la prise en charge, l'orientation, le nombre de professionnels impliqués, la pharmacopée, etc.) ; il devient raisonnable de s'interroger sur le coût « du non soin » ?

Le handicap « tabou » dans notre société ? La bouche « tabou » dans notre société ? La position d'édentée serait elle à ce point une situation de handicap en adéquation avec celle d'une personne en situation de handicap qu'elle devrait le rester ?

Aussi permettez moi, Monsieur Le Président, de vous interpeller sur cette problématique et vous questionner sur les moyens et solutions que vous comptez mettre en œuvre pour conformer la santé de 6% de la population à celle de droit commun ?

Recevez, Monsieur Le Président, l'assurance de mes salutations dévouées mais attentives à la santé et au bien être de TOUS nos concitoyens.

Dr GUYET Philippe *

Copies courriel à :

Dr Christian COUZINOU, Président du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens dentistes
Dr Paul SAMAKH, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens dentistes d'Ile de France
Dr Evelyne BAILLON-JAVON, Directrice du pôle prévention de l'ARS Ile de France
M. Pierre OUANHNON, Directeur du pôle offre de soins ambulatoires de l'ARS Ile de France
M. Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social de l'ARS Ile de France
Mme Christelle PRADO, Présidente de l'UNAPEI
Mme Marie-France EPAGNEUL, Présidente de l'URAPEI
Mme Danièle LANGLOYS, AUTISME FRANCE
Mme Mireille FOUQUEAU, représentante APF France
M. Jacques DANIEL, Président de TRISOMIE 21 FRANCE

* Président de Santé Orale et Soins Spécifiques

Association française pour la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap

Président de RHAPSOD'IF.

Réseau Handicap Prévention et Soins Odontologiques D'Ile de France